

Le Premier Ministre

Paris, le - 9 DEC. 2019

Monsieur le Député,

Par courrier du 23 octobre 2019, vous m'avez fait part de votre inquiétude au sujet de la menace qui pèserait selon vous sur l'emploi de marins à bord des navires de remorquage. Cette inquiétude fait suite à la demande de l'armement Thomas Services Maritimes, formulée auprès des services de l'État dans l'Hérault, qui vise à réduire le nombre de marins de quatre à trois à bord de ses remorqueurs.

Cette demande a fait l'objet d'une instruction très complète et documentée de la part des services de la Direction départementale des territoires de l'Hérault (DDTM) sous l'angle de la sécurité des manœuvres dans cette nouvelle configuration.

Le rapport d'instruction, rendu très récemment par la DDTM sur ce point soulève un certain nombre de difficultés, notamment relatives à la sécurité qui ne pourrait être pleinement assurée dans certains cas de figures examinés, au regard des caractéristiques du navire présenté. Ce rapport a été porté à la connaissance de l'armement Thomas Services Maritimes. Dans la continuité de cette remise du rapport, l'armement n'a pas, à ce stade, poursuivi sa démarche.

Plus généralement, je sais combien sont essentielles les activités du remorquage dans les ports français. Je souhaite à cet égard vous assurer de mon attention particulière et de celle des services de l'État pour que ces activités continuent à s'exercer dans le respect des normes de sécurité. Il s'agit en effet de ne pas exposer les navires et les ports qui en bénéficient et, bien entendu, de continuer à protéger les marins qui exercent ces missions au quotidien.

.../...

Monsieur Jean-Paul LECOQ
Député de la Seine-Maritime
Conseiller départemental
12 rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE

Par ailleurs, les autorités françaises ont transmis en juin dernier à la Commission européenne une note qui l'informe de l'intention de la France de prévoir une obligation de battre le pavillon français pour les services de remorquage, comme le prévoit la réglementation en vigueur. Le retour des autorités communautaires est attendu sur ce point important, cette condition étant indispensable pour éviter une distorsion de concurrence avec des pavillons moins exigeants.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Édouard PHILIPPE
